

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 septembre 2012

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 4 septembre 2012 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie Pascal Dufour Dominic Côté Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2012-09-174 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance du 4 septembre 2012 comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-175 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-176 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent seize mille cinq cent neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (116 509,97 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatre mille soixante dollars et trente-quatre cents (4 060,34 \$), et les salaires payés au montant de neuf mille huit cent quarante dollars et vingt-quatre cents (9 840,24 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente mille quatre cent dix dollars et cinquante-cinq cents (130 410,55 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4349 à 4368 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2012-09-177 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - DÉNEIGEMENT DE LA POINTE-À-TREMBLAY - EXTRÉMITÉ SUD DE LA ROUTE RICHARD - SAISON HIVERNALE 2012-2013

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, concernant le déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay et d'une partie de l'extrémité sud de la route Richard, soit à partir du pont Johnson, et ce, sur une distance de 0,21 km, pour la saison hivernale 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-178 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS - SAISON HIVERNALE 2012-2013

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, concernant l'approvisionnement en produits pétroliers, soit du diesel clair, pour la saison hivernale 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-08, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »

M. le conseiller Steeve Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement numéro 2012-08, intitulé « Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

Ce règlement a pour objet :

- d'accorder la priorité aux valeurs de la Municipalité en matière d'éthique;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de l'exercice des fonctions et de l'organisation des activités professionnelles des employés municipaux et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- de prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement plus de deux jours juridiques avant la présente séance, M. le conseiller Steeve Lavoie demande qu'il y ait, lors de l'adoption du règlement, dispense de lecture.

2012-09-179

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-08, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement numéro 2012-08 a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, en leur remettant une copie papier le 6 août 2012 et le 29 août 2012 par courriel, et que tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2012-08;

CONSIDÉRANT QUE la procédure applicable à l'adoption de ce projet de règlement est conforme à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de règlement numéro 2012-08, intitulé « Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

012-09-180

AUTORISATION - GRAND MÉNAGE DE L'HÔTEL DE VILLE - AUTOMNE 2012

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 septembre 2012

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire effectuer le grand ménage de l'hôtel de ville abritant la salle du conseil, la bibliothèque municipale et la salle du personnel administratif par Mme Danielle Côté, au taux horaire de douze dollars et trente-six cents (12,36 \$).

QUE la durée approximative de ces travaux est de cinquante heures (50 h).

QUE le coût de location de l'appareil pour le nettoyage des planchers est de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 522.

2012-09-181 INVITATION ÉCRITE - CONSTRUCTION ET INSTALLATION D'UNE PATINOIRE - SECTEUR VILLAGE - SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite, à au moins deux entreprises, concernant la construction et l'installation d'une patinoire dans le secteur village, à Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-182 O.M.H. DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – RÉVISION DU BUDGET 2012 – ACCEPTATION DES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane doit apporter des modifications à son budget concernant l'exercice financier 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter les modifications apportées au budget de l'exercice financier 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane, conformément au document présentant le budget révisé, en date du 26 juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-183 DEMANDE D'APPUI - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PACTE RURAL DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire et de généalogie de Matane désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la Société d'histoire et de généalogie de Matane visent à permettre aux citoyens de faire des recherches sur l'histoire de leur famille, de leur municipalité et de la région pour développer un sentiment d'appartenance à la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la Société d'histoire et de généalogie de Matane dans sa demande d'aide financière relativement à son projet de plan de développement, et ce, dans le cadre du programme du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-184

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 RÉVISÉ - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II - CONSTRUCTION POLARIS INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 6 révisé, daté du 31 juillet 2012, à Construction Polaris inc., concernant les travaux exécutés pour le compte du ministère des Transports du Québec, pour un montant de quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent sept dollars et quatre-vingt-six cents (478 907,86 \$), taxes incluses, au lieu de neuf cent huit mille sept cent trente-cinq dollars et sept cents (908 735,07 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 6, révisé, daté du 31 juillet 2012, à Construction Polaris inc., concernant les travaux exécutés pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, pour un montant de quatre cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente et un cents (449 597,31 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Construction Polaris inc., au ministère des Transports ainsi qu'à BPR-Infrastructure inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés, soit le poste budgétaire 02 320 01 722 pour les travaux exclusifs au ministère des Transports du Québec, et le poste budgétaire 02 320 01 723 pour les travaux exclusifs à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2012-09-185

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7 - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II - CONSTRUCTION POLARIS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 septembre 2012

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 7, daté du 31 août 2012, à Construction Polaris inc., concernant les travaux exécutés pour le compte du ministère des Transports du Québec, pour un montant de quatre cent vingt-sept mille sept cent vingt-neuf dollars et six cents (427 729,06 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 7, daté du 31 août 2012, à Construction Polaris inc., concernant les travaux exécutés pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, pour un montant de deux cent soixante mille cent soixante-dix dollars et trois cents (260 170,03 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Construction Polaris inc., au ministère des Transports ainsi qu'à BPR-Infrastructure inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés, soit le poste budgétaire 02 320 01 722 pour les travaux exclusifs au ministère des Transports du Québec, et le poste budgétaire 02 320 01 723 pour les travaux exclusifs à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2012-09-186

MANDAT À M. JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT - MISE EN DEMEURE - MATRICULE 1296-81-7851 - LOT 6-1, RANG SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE MATANE - CANTON TESSIER - 2, RUE GAGNÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la mise en demeure du Service d'urbanisme de la MRC de Matane, datée du 17 juillet 2012, concernant la propriété située au 2, rue Gagné, matricule 1296-81-7851, lot 6-1, rang Sud-Ouest de la rivière Matane, canton Tessier, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le délai accordé aux propriétaires pour se conformer à la réglementation d'urbanisme municipale est venu à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater M. Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour entreprendre les moyens légaux appropriés dans le but de faire respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité de Saint-René-de-Matane par les propriétaires du matricule 1296-81-7851.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-09-187

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE N° 900025201 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II - LVM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 septembre 2012

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 900025201, datée du 16 août 2012, à LVM inc., pour un montant de dix-huit mille quarante-cinq dollars et trente-trois cents (18 045,33 \$), taxes incluses, et ce, dans le cadre du contrôle qualitatif des matériaux du « Projet aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux, phase II ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 320 01 722 et 02 320 01 723.

SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2012

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance du mois d'août 2012 de la SOGERM.

MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2012

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance du mois d'août 2012 de la MRC de Matane.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2012-09-188

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 septembre 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg